



Avis aux habitants de Loverval, Gerpinnes, Nalennes, Couillet et Marcinelle.

Madame, Monsieur,

Comme vous avez pu le lire dans la presse, le Fonctionnaire Délégué, Mr Raphael Stokis a délivré le 27 Janvier 2023 le permis pour le BHNS/N5, en ignorant, la majorité des remarques exprimées par les citoyens, lors de l'enquête publique, et lors des réunions de concertation du 6 et 7 septembre 2021 à Charleroi et à Gerpinnes.

Deux voies de recours s'offrent à nous :

- les Communes peuvent introduire un recours au Gouvernement Wallon dans les 30 jours réglementaires.
- Les citoyens peuvent introduire un recours au Conseil d'Etat dans les 60 jours à partir de la date de notification du permis.

Heureusement pour nous, la Commune de Gerpinnes a réagi en introduisant un recours auprès du Gouvernement Wallon le samedi 25 février 2023. Le recours vise essentiellement la position du parking P+R, le transit des poids lourds, la dangerosité pour les cyclistes (aménagement du territoire et sécurité routière) et l'incohérence environnementale (déboisement d'une très grande surface de forêt très ancienne).

Ne connaissant pas la décision que prendra le Gouvernement Wallon quant au recours de la ville de Gerpinnes ; nous, citoyens, devons nous préparer à introduire un recours au Conseil d'Etat si la décision du Gouvernement ne nous est pas favorable. Dans ce cas, le délai de 60 jours débutera à la date de la réponse du Recours de la commune de Gerpinnes.

Vos représentants de quartiers ont déjà entamé des démarches auprès de 2 avocats spécialisés afin de connaître les procédures exactes.

Premièrement, Il nous faut profiter de ce temps de transition pour vérifier la complétude du dossier avec la demande de permis, les plans définitifs, les réclamations les plus circonstanciées et argumentées qui ont été faites lors de l'enquête publique sur Charleroi et Gerpinnes. Au niveau administratif nous sommes prêts, mais pour que l'avocat puisse investiguer pour savoir s'il y a matière à aller au Conseil d'Etat, il nous faut le mandater pour qu'il commence son analyse du dossier moyennant des frais d'honoraires.

Deuxièmement, rassembler la somme nécessaire auprès des citoyens pour faire face aux frais de procédure et honoraires d'avocats. Pour information, le tarif horaire de l'avocat est de 120 € de l'heure + TVA. Le droit dû au Conseil d'Etat pour l'introduction du dossier s'élève à 224 € par requérant. Un maximum de deux requérants, bien localisés, sera suffisant. Les avocats estiment que le coût de la défense du dossier s'élèverait entre 5000 et 6000 €. Vous êtes d'accord avec nous, que les frais de ce recours ne doivent pas être supportés par vos seuls représentants. Dans ce cas, **la Solidarité** doit absolument jouer car nous nous battons pour vous éviter toutes les répercussions négatives de ce projet.

Afin de réunir cette somme, **vos représentants proposent** que chaque foyer concerné par le projet du BHNS verse sur le compte « **ENSEMBLE** » **BE84 3635 8574 6159** une participation financière selon ses capacités. Chaque euro compte, même un versement de 5 € sera utile. Mais une somme plus élevée nous permettra d'aller plus loin dans la défense de nos intérêts.

Le recours au Conseil d'Etat est la seule chance qu'il nous reste pour bloquer le BHNS dans son état actuel.

Que devez-vous faire ?

- **Verser directement sur le compte « ENSEMBLE » BE84 3635 8574 6159** la somme que vous souhaitez avec comme renseignements :
Nom et prénom + adresse (très important !)
- **Indiquer** la communication « **NON BHNS + N° de téléphone ou Gsm** » pour que l'on puisse vous contacter pour compléter vos coordonnées (adresse mail).

Qu'allons-nous faire ?

- **Vous recontacter pour :**
 - **Confirmer** la bonne réception de votre versement
 - **Envoyer** les preuves des frais, copies factures
 - **Rembourser** le solde inutilisé, si finalement, l'action au Conseil d'Etat ne sera pas nécessaire.

En vous remerciant pour votre soutien et l'attention que vous porterez à ce courrier.

Vos Comités de Quartiers de Loverval-Gerpinnes,

Vos représentants désignés lors de la réunion de concertation, Couillet et Marcinelle.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Mme Letizia Piret-Corona au 0498/543851 ou letiziacorona59@gmail.com